

RECOMMANDATIONS

Nos recommandations auprès des décideurs politiques :

AU NIVEAU EUROPÉEN :

- Évaluer l'impact de la Politique Agricole Commune sur la valorisation du foncier et ses effets sur l'agriculture paysanne ;
- Réformer la Politique Agricole Commune en profondeur : plafonnement de toutes les formes d'aides à l'unité de travail, soutien à une agriculture agroécologique ; monitoring des impacts extraterritoriaux; promotion de l'autonomie européenne par l'appui à certaines cultures (comme les oléagineux); soutien réel et efficace aux petites fermes ;
- Créer un observatoire foncier de collecte de données et de suivi ;
- Renforcer les compétences de l'UE sur la gestion foncière en vue d'assurer la protection des terres agricoles de tout changement d'affectation ;
- Réduire l'usage des agrocarburants.

AU NIVEAU BELGE (FÉDÉRAL ET RÉGIONAL) :

- Contribuer à la transparence du marché foncier ;
- Adopter une stratégie régionale sur le foncier agricole afin de limiter la concentration foncière et les fuites dans les zones frontalières ;
- Mettre en œuvre un mécanisme de régulation du foncier agricole, sur base des outils décrits dans le Code wallon de l'Agriculture, à savoir le droit de préemption et la banque foncière ;
- Étendre le droit de préemption à toutes les terres ;

- Soutenir la transmission des fermes dans le cadre de nouvelles installations plutôt que leur démantèlement, et, le cas échéant utiliser le droit de préemption régional ;
- Recenser de manière exhaustive les terres et leurs propriétaires ;
- Donner les moyens à l'administration (DAFOR) d'exercer ses nouvelles fonctions, notamment la mise en place effective d'un observatoire foncier;
- Réaliser une analyse des effets de la fiscalité sur la propriété foncière et l'activité agricole (fiscalité des sociétés, des agriculteurs, fiscalité du foncier agricole,...) ;
- Soutenir les communes qui souhaitent favoriser sur leurs terres des projets d'installation en agriculture paysanne et les accompagner dans la définition d'un cahier des charges;
- Renforcer les politiques d'aménagement du territoire pour une préservation effective des surfaces agricoles ;
- Développer un mécanisme de captation systématique des plus-values foncières;
- Rénover, réutiliser les friches urbaines et densifier l'habitat ;
- Refuser la réforme de la règle de comblement ;
- Soutenir les dynamiques citoyennes.



Crédit : Julien Bauwens